

Exercice Budgétaire : 2024

Direction : DFP

Fonction : 251 INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES  
PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

**Thème : C04.01 Formation**

**Objet : Pacte régional d'investissement dans les compétences : accord cadre 2024-2027 Etat-Région et convention financière 2024**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 8 février 2024, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel »,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 2022.01665 de la séance plénière du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 décidant d'adopter le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

**PREAMBULE :**

La première génération des pactes régionaux d'investissement dans les compétences signées entre l'État et chaque conseil régional a couvert une période de cinq ans, de 2019 à 2023. L'État a confirmé le 19 septembre sa volonté de maintenir une contribution pluriannuelle de l'État en soutien de l'effort de formation des conseils régionaux selon des orientations renouvelées, à hauteur de 3,9 milliards d'euros sur 4 ans (2024-2027), dont 1,1 milliards d'euros pour 2024.

Un cadre national a été posé et attire l'attention sur les points suivants :

- La détermination du socle de dépenses de la Région à partir des dépenses 2022 ;
- La définition de cibles par catégorie de publics ;
- La liste des secteurs et métiers soutenus par l'État et l'objectif annuel de formation en découlant ;
- L'activation d'un « droit d'usage » des aides individuelles à la formation avant embauche (POEI, préparation opérationnelle à l'emploi individuelle - AFPR, action de formation préalable au recrutement) financées par le PIC État et opérées par Pôle emploi :
  - o Fléchage régional d'une part du montant national des POEI financées par le PIC État, indiqué dans la contractualisation ;
  - o Possibilité régionale d'orientation des POEI vers certains secteurs et entreprises.

Enfin, ce même cadrage précise :

- Publics cibles : personnes de niveau inférieur à baccalauréat + 2, bénéficiaires du RSA, seniors, personnes en situation de handicap, avec possibilité de viser d'autres publics selon les besoins des territoires ;
  - o Financement des formations préqualifiantes et qualifiantes, formations liées à des métiers en tension (à définir dans chaque région dans le cadre des négociations).
- Une déclinaison annuelle financière au travers de conventions financières annuelles ;
- Un effort financier réparti a priori entre 55 % de socle Région et 45% de contribution État ;
- Recentrage des dépenses éligibles uniquement sur les actions de formation répondant aux orientations décidées (publics et types de formation) : coûts pédagogiques et rémunération des stagiaires ;
- Une part forfaitaire de 4% pourra venir financer des projets innovants ou initiatives autres, incluant des EDEC (engagement de développement des emplois et des compétences) territoriaux pour la formation de salariés;
- Une contribution État versée en contrepartie de l'atteinte de deux objectifs parallèle : la consommation budgétaire du socle de dépenses par la région et l'atteinte d'un objectif annuel d'entrées en formation des publics cibles tel que contractualisé.

Au regard des résultats atteints dans la première génération du pacte régional d'investissement dans les compétences Hauts-de-France :

- Entre 65 et 70 000 entrées en formation par an ;
- 76 % des stagiaires ont accédé à un emploi ou une formation au cours des 6 mois suivant leur sortie de formation ;
- 60 % des stagiaires ont accédé à un emploi au cours des 6 mois suivant leur sortie de formation.

Il est proposé d'engager la Région Hauts-de-France dans le nouveau pacte régional d'investissement dans les compétences qui sera décliné annuellement pendant la période 2024-2027 au travers de conventions financières soumises au vote de l'assemblée.

## DECIDE

Par 97 « Pour », 0 « Contre », 52 « Abstention »

D'approuver le projet d'accord-cadre relatif au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 joint en annexe de la présente délibération.

D'approuver le projet de convention financière 2024 joint en annexe à la présente délibération.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modification non substantielles, puis à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (141) :** Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS,

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2024.00227

Monsieur Yannick BROHARD, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Nicolas CAPRON, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Nelly JANIER DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JULIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (29) :** Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Madame Christine DELEFORTRIE donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Monsieur Franck GONSSE donne pouvoir à Madame Sylvaine BRUNET, Madame Isabelle ITTELET donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE, Madame Claire JOLY donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD.

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Madame Paulette JULIEN PEUVION, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK.

Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL.

Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Carlos DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAESELE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Monsieur Alexandre COUSIN donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Monsieur Cédric BRUN donne pouvoir à Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Madame Zahia HAMDANE.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

**N'ont pas participé au vote (21) :** Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Bruno BILDE, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Samira HERIZI, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**